



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

AVIS DE PRE-QUALIFICATION N° S 86/2017

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU 4^{EME} PONT DE LA VILLE D'ABIDJAN ENTRE YOPOUGON ET LE PLATEAU, Y COMPRIS SON VIADUC D'ACCES (1400 METRES), DES ROUTES ET BRETELLES D'ACCES (7 KM)

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-004**

N° du Prêt : **2000200000654**

1. Le présent avis de pré-qualification suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans *Development Business* en ligne **AFDB 837-08/16 du 17 août 2016** et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un prêt auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) et un don auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)** et entend affecter une partie du produit de ce prêt aux paiements relatifs au marché pour la **construction du 4^{eme} pont de la ville d'Abidjan entre les communes de Yopougon et du Plateau, y compris son viaduc d'accès (1400 mètres), des routes et bretelles d'accès (7 km).**

L'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour la **construction du 4^{eme} pont de la ville d'Abidjan entre les communes de Yopougon et du Plateau, y compris son viaduc d'accès (1400 mètres), des routes et bretelles d'accès (7 km).**

Consistance des travaux :

- la réalisation d'une route de 2 x 3 voies sur 4.5 km environ, entre le PK 1 et le PK 5.5,
- la création d'un carrefour giratoire avec franchissement dénivelé supérieur par la construction d'ouvrages d'art en béton armé de la voie :
 - au droit de l'avenue principale,
 - au droit de l'avenue K9,

- au droit de l'avenue M48,
- la réalisation d'une plateforme complète et revêtue de péage,
- la construction de l'ouvrage de franchissement de la route K78, pont-cadre type voûte (passage inférieur),
- la construction de l'ouvrage sur la baie du Banco, pont à caissons à inertie variable, précontraint construit par encorbellements successifs,
- le demi-échangeur de Boribana et les ouvrages associés (bretelles nord et sud), pont à caissons à inertie variable, précontraint construit par encorbellements successifs et sur étaielement,
- la réalisation d'une route de 2 x 2 voies sur le secteur d'Adjamé entre le PK 5+500 et le PK 7+000,
- la réalisation d'un carrefour giratoire sur l'avenue Nangui Abrogoua et dénivellation de cette dernière par la construction d'une trémie avec paroi moulée.

3. Une visite des sites et une réunion d'information sont prévues. Les candidats désireux d'y participer sont invités à se rendre au siège de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessous indiquée le Mardi **18 juillet 2017** à 10 h 00. La visite de site se terminera le même jour par une réunion d'information prévue à la même adresse à 15h30.

4. Critère de qualification :

- ✓ critères de provenance

Les candidats doivent remplir les critères d'éligibilité définis à l'article 4.2 des Instructions aux Candidats (IC). Ils ne doivent pas avoir de conflits d'intérêt selon l'article 4.3 des IC. Ils ne doivent pas être exclus par la Banque, tel que décrit dans l'article 4.4 des IC. Ils doivent satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IC. Ils ne doivent pas être exclus en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article 4.8 des IC.

- ✓ antécédents de défaut d'exécution de marché

Les candidats ne doivent pas avoir de défaut d'exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de candidature, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés.

Ils ne doivent pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IC depuis cinq (5) années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.

Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de cinquante (50%) pour cent des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.

- ✓ Situation financière

Les candidats doivent soumettre des bilans vérifiés ou, s'ils ne sont pas requis par la loi du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les cinq dernières années fiscales clôturées qui précèdent la date de dépôt des candidatures pour démontrer :

- a) la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité prévue à long terme et

- b) sa capacité à avoir un fonds de roulement, à avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, des avoirs non grevés, une ligne de crédit bancaire, autre que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur de : **vingt-et-un milliards de francs CFA (21 000 000 000 FCFA)** ou son équivalent en euros.

NB : cette capacité financière doit être justifiée par une attestation bancaire.

Les candidats doivent avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de **cent milliards (100 000 000 000) de francs CFA ou l'équivalent en euros**, qui correspond à la moyenne des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des **cinq (5)** dernières années précédant la date de dépôt des candidatures.

NB : les chiffres d'affaires seront calculés à partir des bilans certifiés.

- ✓ Expérience générale de construction

Cinq (05) Expériences de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des **dix (10)** dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.

- ✓ Expérience spécifique de construction

(a) Expérience en marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier dans au moins :

- **a1** : deux (2) marchés de construction d'ouvrage d'art au cours des dix dernières années avec chacun, une valeur minimum de **cent milliards de Francs CFA Hors TVA (100 000 000 000 f CFA htva)** qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. Sont considérés comme similaires, les ouvrages d'art en béton précontraint avec une portée principale d'au moins 70 ml et ayant au moins quatre travées avec un tablier construit par encorbellements successifs en milieu aquatique.

- **a2** : un (01) projet de construction de 5 km de route en 2x2 voies ou 10 km en 2x1 voies ayant un revêtement en enrobé chaud.

b) Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés au cours des **dix (10)** dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes :

b1 : Avoir réalisé des pieux de diamètres compris entre 1500 et 2000 mm en milieu aquatique.

5. La pré-qualification se déroulera conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015. Elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères de provenance, tels que définis dans les « Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

6. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès de **l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)** dont l'adresse figure ci-dessous, **les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures**. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en langue française en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous accompagnée du versement

non remboursable de *deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA)* ou **trois cent quatre virgule quatre-vingt-dix euros (304.90 €)**. La méthode de paiement sera l'espèce ou le chèque certifié. Les dossiers seront retirés sur place et non envoyés par courriers express.

7. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-dessous avant le Mardi **16 août 2017** et doivent être clairement marqués « Candidature de pré-qualification pour la **CONSTRUCTION DU 4^{EME} PONT DE LA VILLE D'ABIDJAN ENTRE LES COMMUNES DEYOPOUGON ET PLATEAU, Y COMPRIS SON VIADUC D'ACCES (1400 METRES), DES ROUTES ET BRETELLES D'ACCES (7 KM)** ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats

Sise Avenue Terrassons de Fougères

Immeuble AGEROUTE 3^{eme} étage

08 BP 2604 ABIDJAN 08

COTE D'IVOIRE

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 225 10 23 - Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci et isouattara@ageroute.ci